



Pixium Vision annonce la mise en place d'un financement relais avec Bpifrance et Sofinnova et d'un regroupement d'actions par voie d'échange de 50 actions anciennes contre 1 action nouvelle

- **Financement relais : avance en compte courant d'actionnaires convertible de 3 millions d'euros de Bpifrance et Sofinnova pour prolonger la trésorerie de la Société jusqu'à fin novembre 2023**
- **Publication des états financiers semestriels reportée à septembre 2023**
- **Regroupement d'actions : mise en œuvre d'un regroupement d'actions par voie d'échange à raison de 1 action ordinaire nouvelle de valeur nominale de 1 euro contre 50 actions ordinaires anciennes d'une valeur nominale de 0,02 euro.**
- **Premier jour de cotation après le regroupement : jeudi 21 septembre 2023**
- **Reprise des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de Pixium Vision le jeudi 21 septembre 2023**

Paris, le 28 juillet 2023 – 19h00 CET – Pixium Vision SA (Euronext Growth Paris – FR0011950641 ; Mnémo : ALPIX), société de bioélectronique qui développe des systèmes de vision innovants pour permettre aux patients ayant perdu la vue de vivre de façon plus autonome, annonce aujourd'hui avoir négocié avec succès une convention d'avance en compte courant d'actionnaires convertible de 3 millions d'euros avec Bpifrance et Sofinnova. Un regroupement des actions par 50 sera appliqué.

Le 28 juillet 2023, Pixium Vision a signé une convention d'avance en compte courant d'actionnaires convertible de 3 millions d'euros, constituée de 2 millions d'euros octroyés par Bpifrance Participations et 1 million d'euros par Sofinnova Capital VII (ci-après, l'« **Avance en Compte Courant** ») à verser avant le 31 juillet 2023. La durée de cette Avance en Compte Courant est de douze mois à compter de la date de sa signature, sauf si les parties conviennent d'une prolongation de la date d'échéance. L'Avance en Compte Courant est assortie d'un taux d'intérêt annuel de 12 %. Outre les cas habituels de remboursement anticipé, l'Avance en Compte Courant prévoit un remboursement par compensation, à la discrétion de chaque prêteur, en cas de Financement Qualifié (à savoir, un financement minimum de 15 millions d'euros sous forme d'actions ou de titres, incluant, sans s'y limiter, des obligations convertibles).

Cet apport de liquidités permettra à Pixium Vision d'étendre sa capacité de trésorerie jusqu'à fin novembre 2023, lui allouant une plus grande souplesse dans sa recherche de financement à long terme afin de réaliser ses ambitions stratégiques.

Lloyd Diamond, directeur général de Pixium Vision, a déclaré : « *Je suis très heureux d'annoncer la signature de cette avance en compte courant d'actionnaires convertible pour*

un montant de 3 millions d'euros, consentie par Bpifrance et Sofinnova. Ce financement relais témoigne de la confiance de nos partenaires dans notre stratégie et dans notre potentiel. Ensemble, nous construisons un avenir où les patients souffrant de DMLA qui ne peuvent bénéficier d'un traitement pharmacologique en raison de la sévérité de leur maladie pourront à nouveau lire et voir des visages. »

Par ailleurs, la Société présentera ses états financiers semestriels en septembre 2023.

Le 27 juillet 2023, le Conseil d'administration a décidé de procéder à un regroupement d'actions, aux termes de son Assemblée Générale annuelle.

Ce regroupement d'actions a pour objectif de réduire le nombre d'actions de Pixium Vision, ce qui peut contribuer à réduire la volatilité du cours de l'action et donc à favoriser sa stabilisation.

Un regroupement d'actions est une opération sans incidence sur le montant du capital social : seule la valeur nominale de l'action, et par conséquent, le nombre d'actions en circulation seront affectés.

L'opération de regroupement débutera le lundi 21 août 2023, et s'achèvera le mercredi 20 septembre 2023 (inclus). Le premier jour de négociation des actions issues du regroupement est le jeudi 21 septembre 2023.

Les principaux termes de l'opération sont les suivants :

- Nombre d'actions soumises au regroupement : 149.020.186 (nombre d'actions ajusté, notamment à la suite de l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital préalable à la période de suspension, et à diminuer du nombre d'actions gratuites définitivement acquises et soumises à une période de conservation, pour lesquelles les détenteurs auront renoncé à leur indemnisation).
- Nombre d'actions issues du regroupement : 2.980.403 actions (sous réserve des ajustements mentionnés ci-dessus).
- Code ISIN des actions nouvelles regroupées : FR001400JX97
- Code mnémorique des actions regroupées : ALPIX

Le regroupement n'aura pas d'incidences sur la valeur totale des actions Pixium Vision détenues en portefeuille par les actionnaires, hormis en ce qui concerne les rompus, à savoir que chaque actionnaire se verra attribuer automatiquement par son intermédiaire financier une action nouvelle par tranche de 50 actions anciennes détenues.

Les actionnaires détenant un multiple exact de 50 actions en date de mercredi 20 septembre 2023 n'auront aucune autre formalité à accomplir.

Les actionnaires titulaires d'actions anciennes qui ne peuvent être converties en un nombre entier d'actions nouvelles (autrement dit, les actionnaires qui ne détiennent pas un multiple de 50 actions anciennes) devront quant à eux acheter ou vendre le nombre nécessaire d'actions anciennes donnant lieu à des rompus, afin d'obtenir un multiple de 50 au plus tard le mercredi 20 septembre 2023 inclus. Passé cette date, les actionnaires qui ne détiendraient pas un multiple de 50 actions anciennes seraient automatiquement indemnisés de leurs rompus par leur intermédiaire financier, et ce, dans un délai de 30 jours à compter du lundi 25 septembre 2023.

Concrètement, en application des articles L. 228-6-1 et R. 228-12 du Code de commerce, dans un délai de 30 jours à compter du lundi 25 septembre 2023, les actions nouvelles

correspondant aux droits formant rompus qui ne pourront être attribuées individuellement seront négociées en bourse par Société Générale Securities Services. Le produit résultant de ces opérations sera réparti par les intermédiaires financiers entre les titulaires de droits formant rompus, selon un calcul au prorata.

L'avis de ce regroupement d'actions sera publié au bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) le vendredi 4 août 2023 et consultable sur la page suivante : <https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/balo/>.

Le regroupement aura lieu auprès d'Euronext Growth Paris.

En vue de cette opération, les porteurs de bons de souscription d'actions, d'obligations convertibles et de tous autres instruments dérivés sur actions actuellement en circulation se voient notifiés par le présent communiqué que, conformément aux articles L. 225-149-1 et R. 225-133 du Code de commerce, le Conseil d'administration de Pixium Vision a décidé de suspendre l'exercice de ces titres du lundi 14 août 2023 (00 h 01, heure de Paris) au mercredi 20 septembre 2023 (inclusive).

Toutes les opérations relatives au regroupement se dérouleront selon le calendrier estimé suivant :

Vendredi 4 août 2023	Publication de l'avis de regroupement au BALO.
Du lundi 14 août 2023 au mercredi 20 septembre 2023 (inclus)	Période de suspension de l'exercice des titres donnant accès au capital de la Société.
Du lundi 21 août 2023 au mercredi 20 septembre 2023 (inclus)	Période des opérations de regroupement. Radiation des actions anciennes à l'issue du 20 septembre 2023.
Jeudi 21 septembre 2023	Date de prise d'effet du regroupement. Première cotation des actions nouvelles (nouveau code ISIN). Reprise des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société d'obtenir des titres de capital.
Vendredi 22 septembre 2023	<i>Record date</i>
Du lundi 25 septembre 2023 au mardi 24 octobre 2023 (inclus)	Période d'indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers.

Comme indiqué dans de précédents communiqués de presse ([lien](#)), Pixium Vision reste en recherche active de solutions de financement afin de réaliser ses ambitions stratégiques. La Société collabore étroitement avec des banques d'investissement mandatées pour l'accompagner dans sa recherche de financement à l'échelle mondiale.

À propos de Pixium Vision

Pixium Vision crée un monde de vision bionique pour permettre à ceux qui ont perdu la vue de récupérer leur perception visuelle et gagner en autonomie. Les systèmes de vision bionique de Pixium Vision sont associés à une intervention chirurgicale et à une période de rééducation. Le micro-implant sous-rétinien photovoltaïque sans fil du système Prima est en phase de test clinique chez des patients qui ont perdu la vue par dégénérescence rétinienne initialement en raison de la forme sèche de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA sèche). Pixium Vision travaille

en étroite collaboration avec des partenaires universitaires et certaines des institutions de recherche sur la vision les plus prestigieuses au monde, telles que l'Université de Stanford en Californie, l'Institut de la Vision à Paris, le Moorfields Eye Hospital de Londres, l'Institute of Ocular Microsurgery (IMO) de Barcelone, l'University hospital de Bonn et l'UPMC de Pittsburgh (Pennsylvanie, États-Unis). La Société est certifiée EN ISO 13485 et a reçu la qualification « Entreprise Innovante » par Bpifrance.

Déclarations prospectives Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Bien que la Société estime que ses attentes sont fondées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, qui pourraient entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux prévus. Pour plus d'informations sur les risques et incertitudes qui pourraient entraîner une différence entre les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations réels de la Société et ceux contenus dans les déclarations prospectives, veuillez vous référer à la section « Facteurs de risques » du rapport financier annuel 2022 de la Société et des autres documents que la Société dépose auprès de l'AMF, disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) ou sur le site Internet de la Société.

Pour plus d'informations : <http://www.pixium-vision.com/fr>

Suivez-nous sur [@PixiumVision](https://twitter.com/PixiumVision); www.facebook.com/pixiumvision

Linked [in](https://www.linkedin.com/company/pixium-vision) www.linkedin.com/company/pixium-vision

Pour plus d'informations : <http://www.pixium-vision.com/fr>

Suivez-nous sur [@PixiumVision](https://twitter.com/PixiumVision); www.facebook.com/pixiumvision

Linked [in](https://www.linkedin.com/company/pixium-vision) www.linkedin.com/company/pixium-vision



Pixium Vision est coté sur Euronext Growth Paris.
Code mnémorique Euronext : ALPIX - ISIN : FR0011950641

Les actions Pixium Vision sont éligibles aux véhicules d'investissements avec incitation fiscale PEA-PME et FCPI
avec incitation fiscale PEA-PME et FCPI.



Pixium Vision est intégrée à l'indice Euronext GROWTH ALLSHARE.

Contacts

Relations investisseurs

Pixium Vision

Offer Nonhoff

Directeur Financier

investors@pixium-vision.com

Relations presse

Rose Piquante Consulting

Sophie Baumont

Sophie.baumont@rosepiquante-consulting.com

+33 6 27 74 74 49